



RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Aix-en-Provence, le 14 septembre 2020

Rémy CORTELL
Inspecteur de l'Éducation nationale
Enseignement général – allemand lettres

A

Mesdames, Messieurs les professeurs d'allemand-
lettres et d'allemand

s/c de Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement
des lycées professionnels et sections d'enseignement
professionnel publics et privés sous contrat

Rectorat

Nom du service
IA-IPR

Dossier suivi par
M. Rémy CORTELL

Téléphone
04 42 91 70 41/ 42
Mél.

Objet : note de rentrée 2020

ce.ipr@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

Chères et chers collègues,

Je tenais tout d'abord à vous remercier de votre engagement et de votre réactivité durant la période de confinement, ainsi que du rôle essentiel que vous avez toutes et tous joué afin de maintenir la continuité des enseignements. La crise sanitaire est néanmoins toujours présente et vous invite à adapter les contenus et les objectifs de vos enseignements aux conditions d'exercice qui sont les vôtres. Vous lirez à ce sujet sur le site Eduscol les recommandations de l'inspection générale de langues vivantes ainsi que celles du ministère concernant les outils pédagogiques et le positionnement en langues vivantes pour la voie professionnelle (cf. infra).

La mise en œuvre de la transformation de la voie professionnelle s'étend en cette rentrée aux classes de deuxième année de CAP et de 1^{ère} baccalauréat professionnel : [programme](#) (BO spécial n°5 du 11 avril 2019),

Le [programme de 2009](#) reste en vigueur dans les classes de terminale baccalauréat professionnel. Les langues vivantes ont toute leur place dans les nouvelles modalités d'enseignement qui ont émergé. L'accompagnement renforcé composé de trois volets - la consolidation des acquis, l'accompagnement personnalisé et l'accompagnement à l'orientation (insertion professionnelle et poursuite d'études) - a pour objectif de mieux accompagner les élèves dans leur projet d'orientation : 265h en cycle baccalauréat professionnel, 192,5 heures en cycle CAP. Il doit permettre de construire progressivement le projet de poursuite d'études (accompagnement jusqu'aux vacances d'automne). Le chef-d'œuvre permettra de répondre directement à l'une des



2/3

quatre priorités de la circulaire de rentrée 2020 : développer le travail et l'esprit d'équipe chez les adultes et les élèves. Les langues vivantes peuvent et doivent participer activement à l'objectif fixé au lycée professionnel : « Former les talents aux métiers de demain ». Notre discipline contribue, par le développement des compétences disciplinaires et transversales, à la construction du projet de l'élève, à son devenir en tant que professionnel, référent culturel et citoyen du monde. La pédagogie de projet et les pratiques collaboratives, présentes dans le programme de langues, seront utilement mises en œuvre dans ces nouveaux espaces d'enseignement.

Le site *Eduscol* propose des outils et ressources accompagnant le nouveau programme de langues vivantes : <https://eduscol.education.fr/langues-vivantes/actualites/actualites/article/ressources-daccompagnement-en-langues-vivantes-pour-la-voie-professionnelle.html> ainsi que les modalités de la transformation de la voie professionnelle : <https://eduscol.education.fr/cid133260/transformer-le-lycee-professionnel.html>

Les nouvelles modalités de certification pour les CAP, que ce soit pour les CCF ou pour les épreuves ponctuelles, obligatoires et facultatives, s'appliquent à la session 2021 : BO n°35 du 26 septembre 2019 :

https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo35/MENE1921757A.htm?cid_bo=144851

Grilles d'évaluation du CAP (épreuves obligatoire et facultative) : BO n°26 du 25 juin 2020 :

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo26/MENE2014838N.htm>

Nous sommes dans l'attente de confirmation de la création d'une attestation de réussite délivrée en fin de première professionnelle qui remplacerait le diplôme intermédiaire à partir de cette année scolaire. Elle serait attribuée sur la base des résultats obtenus par l'élève durant son année de première professionnelle.

Les nouvelles modalités de certification en baccalauréat professionnel (BO n°30 du 23 juillet 2020 et décret du 17 juin 2020) entreront en vigueur à la session 2022 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000042080678>

Les classes de terminale baccalauréat professionnel ne sont donc pas concernées cette année par ces évolutions.

La mobilité professionnelle franco-allemande, qu'elle se réalise en présentiel ou à distance, doit être plus que jamais au cœur des objectifs de l'apprentissage de l'allemand en lycée professionnel. Je vous invite pour cela à vous rapprocher du Délégué Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération (DAREIC) de votre académie ainsi que des différents acteurs de la coopération éducative franco-allemande que sont l'OFAJ (www.ofaj.org) et l'agence franco-allemande ProTandem (<https://protandem.org/fr/>).



3/3

Je vous suggère de vous rapprocher également de la Chambre franco-allemande de commerce et d'industrie, qui pourrait vous être très utile dans vos projets en lien avec le monde économique franco-allemand : www.francoallemmand.com/fr/

Je vous rappelle le lien vers le site disciplinaire interacadémique d'allemand en lycée professionnel, dans lequel vous trouverez de nombreuses informations : <https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/allemand-lp-interacademique/> et la plateforme franco-allemande de Besançon : <https://www.plateforme-franco-allemande.ac-besancon.fr>

Enfin, une liste de diffusion a été mise en place lors du confinement afin de faciliter la communication avec les enseignantes et les enseignants d'allemand intervenant dans la voie professionnelle. Je vous remercie de me faire savoir si vous n'en étiez pas destinataire : remy.cortell@ac-aix-marseille.fr

Je vous souhaite une excellente année scolaire.

Rémy Cortell

Site Eduscol :

- les recommandations de l'inspection générale des langues vivantes pour la rentrée scolaire 2020-2021 :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/RS2020-Documents_pedagogiques/85/3/Rentree2020_LV_College_1315853.pdf

- les outils pédagogiques et le positionnement en langues vivantes pour la voie professionnelle :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/RS2020-Documents_pedagogiques/61/7/Rentree-2020-langues_vivantes-LP_1307617.pdf

Vous retrouverez ces documents sur le site Eduscol consacré aux priorités pédagogiques et aux outils de positionnement pour la période septembre-octobre :

<https://eduscol.education.fr/cid152895/rentree-2020-priorites-et-positionnement.html>